

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

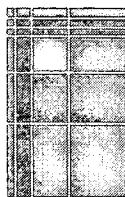
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 40441 Numéro SIREN : 447 973 033 Nom ou dénomination : A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET DE L' ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 18456



Yves Bertaud

Cabinet d'expertise comptable
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

SARL A.S.V.E

19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Code NAF : 6420Z SIRET : 44797303300023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

16 NOV. 2023

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<i>--- COMPTES ANNUELS ---</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Détail de l'Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	7
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	8
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Annexe au bilan</i>	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	13
<i>Immobilisations</i>	15
<i>Amortissements</i>	16
<i>Créances et dettes</i>	17
<i>Provisions au bilan</i>	18
<i>Capital social</i>	19
<i>Produits à recevoir</i>	20
<i>Produits à recevoir (avec détail)</i>	21
<i>Produits à recevoir (détail)</i>	22
<i>Charges à payer</i>	23
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	24
<i>Charges à payer (détail)</i>	25
<i>Variations des capitaux propres</i>	26
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	27
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	28
<i>--- DOSSIER DE GESTION ---</i>	29
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	30
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	31
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	33
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	34
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	35
<i>Tableau de Financement</i>	36
<i>Flux de trésorerie (CAF)</i>	37
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	38
<i>--- DOSSIER FISCAL ---</i>	39
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	40
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	41
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	42
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	43
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	44
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	45
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	46
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	47
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	48
<i>2056 - Détail des autres immobilisations financières</i>	49
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	50
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	51
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	52
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	53
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	54
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	55
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	56

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	57
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	58
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	59
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	60
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	61
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	62
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	63
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1</i>	64
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amorts</i>	65
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	66
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	67
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	68
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1</i>	69
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1</i>	70
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1</i>	71
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	72
<i>2029B - Liste des sociétés membres /1</i>	73
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1</i>	74
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	75

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.S.V.E** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 849 756 euros

Chiffre d'affaires : 120 000 euros

Résultat net comptable : -16 937 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROGNONAS
Le 09/06/2023

Signé électroniquement le 20/06/2023 par
Caroline Beauté

Signature

Caroline BEAUTE

SARL A.S.V.E

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 700	6 700		374
	Autres immobilisations corporelles	29 265	20 372	8 893	13 001
	Immobilisations en cours	92 000		92 000	92 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 672 454	1 541 944	130 510	130 510
	Créances rattachées à des participations	247 994		247 994	233 007
	Autres titres immobilisés	520		520	520
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	46	40 417	(40 371)	(40 371)
TOTAL (II)		2 048 978	1 609 433	439 546	429 042
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	243 533	72 944	170 589	182 589
	Autres créances	93 944		93 944	89 636
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	381 683	320 000	61 683	61 315
	DISPONIBILITES	82 004		82 004	113 864
	Charges constatées d'avance	1 991		1 991	
	TOTAL (III)	803 155	392 944	410 211	447 404
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 852 133	2 002 377	849 756	876 446

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

170 649

157 539

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		439 546	51,73	429 042	48,95	10 504	2,45
Installations techniques, matériel et outillage				374	0,04	(374)	-100,00
21500000	Matériel et outillage	6 700	0,79	6 700	0,76		
28150000	Amort.matériel outillage	(6 700)	-0,79	(6 326)	-0,72	(374)	-5,92
Autres immobilisations corporelles		8 893	1,05	13 001	1,48	(4 108)	-31,60
21820000	Matériel de transport	25 460	3,00	25 460	2,90		
21830000	Matériel bureau et informat.	3 805	0,45	2 661	0,30	1 143	42,95
28182000	Amort.mat de transport	(17 592)	-2,07	(12 500)	-1,43	(5 092)	-40,74
28183000	Amort.mat.bureau & informat.	(2 780)	-0,33	(2 620)	-0,30	(160)	-6,09
Immobilisations corporelles en cours		92 000	10,83	92 000	10,50		
23130000	Immo. en cours construction	92 000	10,83	92 000	10,50		
Autres participations		130 510	15,36	130 510	14,89		
26110000	Actions suchanek	1 485 109	174,77	1 485 109	169,45		
26111000	Parts sociales martin	186 835	21,99	186 835	21,32		
26181000	Parts sociales kasol	10		10			
26182000	Parts sociales kabat	500	0,06	500	0,06		
29610000	Dépréciation actions suchanek	(1 355 109)	-159,4	(1 355 109)	-154,6		
29611000	Dépréciations ps martin	(186 835)	-21,99	(186 835)	-21,32		
Créances rattachées à des participations		247 994	29,18	233 007	26,59	14 987	6,43
26710000	Créances sarl martin	40 417	4,76	40 417	4,61		
26711000	Créances kabat	189 630	22,32	180 424	20,59	9 206	5,10
26711100	Créances kasol	17 947	2,11	12 166	1,39	5 780	47,51
Autres titres immobilisés		520	0,06	520	0,06		
27110000	Actions hexagone énergie	300	0,04	300	0,03		
27180000	Parts sociales save	220	0,03	220	0,03		
Autres immobilisations financières		(40 371)	-4,75	(40 371)	-4,61		
27618000	Créances save	46	0,01	46	0,01		
29671000	Dépréciations créances martin	(40 417)	-4,76	(40 417)	-4,61		
TOTAL III - Actif Circulant NET		410 211	48,27	447 404	51,05	(37 193)	-8,31
Marchandises							
37100000	Stocks de marchandises			156 452	17,85	(156 452)	-100,00
39710000	Dépréciat.stocks marchandises			(156 452)	-17,85	156 452	100,00
Créances clients et comptes rattachés		170 589	20,08	182 589	20,83	(12 000)	-6,57
041D	Collectif clients débiteurs	156 000	18,36	168 000	19,17	(12 000)	-7,14
41600000	Clients douteux	87 533	10,30	87 533	9,99		
49100000	Dépréc.créances clients	(72 944)	-8,58	(72 944)	-8,32		
Autres créances		93 944	11,06	89 636	10,23	4 308	4,81
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	5 854	0,69			5 854	
40980000	Fourn. avoirs à recevoir			899	0,10	(899)	-100,00
44566000	Tva/autr.biens serv.déductible	4				4	
44566100	Tva déductible/paiements	4 966	0,58	5 618	0,64	(653)	-11,62
44586000	Tva/factures non parvenues	4		3		1	37,16
45100000	Suchanek	83 116	9,78	70 006	7,99	13 109	18,73
46700000	Autr.epts débit.ou créditeurs			13 109	1,50	(13 109)	-100,00
Valeurs mobilières de placement		61 683	7,26	61 315	7,00	368	0,60

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
50400000	Aristophil	320 000	37,66	320 000	36,51		
50813000	Compte à terme crédit agricole	60 000	7,06	60 000	6,85		
50880000	Int.courus/cat	1 683	0,20	1 315	0,15	368	27,97
59080000	Dépréciations aristophil	(320 000)	-37,66	(320 000)	-36,51		
Disponibilités		82 004	9,65	113 864	12,99	(31 860)	-27,98
51210000	Société marseillaise de crédit	13 367	1,57	2 287	0,26	11 081	484,61
51211000	Crédit agricole	38 432	4,52	38 594	4,40	(162)	-0,42
51220000	Banque populaire méditerranée	6 332	0,75	48 767	5,56	(42 435)	-87,02
51230000	Cic	23 873	2,81	24 216	2,76	(343)	-1,42
Charges constatées d'avance		1 991	0,23			1 991	
48600000	Charges constatées d'avance	1 146	0,13			1 146	
48610000	Charge constatées d'avance tns	845	0,10			845	
TOTAL DU BILAN ACTIF		849 756	100,00	876 446	100,00	(26 689)	-3,05

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 214	79 214
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	428 580	442 745
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(16 937)	(14 165)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	661 357	678 294
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	131	97
	Emprunts et dettes financières divers (3)	115 573	116 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 842	34 388
	Dettes fiscales et sociales	42 854	47 594
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	188 400	198 152
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	849 756	876 446
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(16 937,26)	(14 164,93)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		188 400	198 152
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		131	97
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		661 357	77,83	678 294	77,39	(16 937)	-2,50
Capital Social ou individuel		152 500	17,95	152 500	17,40		
10130000	Capital souscrit appelé versé	152 500	17,95	152 500	17,40		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		79 214	9,32	79 214	9,04		
10410000	Prime d'émission	79 214	9,32	79 214	9,04		
Réserve légale		18 000	2,12	18 000	2,05		
10610000	Réserve legale	18 000	2,12	18 000	2,05		
Autres réserves		428 580	50,44	442 745	50,52	(14 165)	-3,20
10688000	Autres réserves	428 580	50,44	442 745	50,52	(14 165)	-3,20
Résultat de l'exercice		(16 937)	-1,99	(14 165)	-1,62	(2 772)	-19,57
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		188 400	22,17	198 152	22,61	(9 752)	-4,92
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		131	0,02	97	0,01	34	35,29
51860000	Intérêts courus à payer	131	0,02	97	0,01	34	35,29
Emprunts et dettes financières divers		115 573	13,60	116 073	13,24	(500)	-0,43
45110000	Suchanek intégration fiscale	83 243	9,80	83 243	9,50		
45500100	Kamdem isaac	32 330	3,80	32 830	3,75	(500)	-1,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 842	3,51	34 388	3,92	(4 546)	-13,22
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	29 794	3,51	34 340	3,92	(4 546)	-13,24
40810000	Fourn. factures non parvenues	48	0,01	48	0,01		
Dettes fiscales et sociales		42 854	5,04	47 594	5,43	(4 740)	-9,96
42860000	Cotisations gerance à payer	253	0,03	3 018	0,34	(2 765)	-91,61
44550000	Taxes/c.a. à décaisser	2 012	0,24	1 906	0,22	106	5,56
44566000	Tva/autr.biens serv.déductible			81	0,01	(81)	-100,00
44570000	Tva collectée	40 589	4,78	42 589	4,86	(2 000)	-4,70
TOTAL DU BILAN PASSIF		849 756	100,00	876 446	100,00	(26 689)	-3,05

Annexe au bilan et au compte de résultat

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **849 756** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 282 370** euros et un total **charges de 299 308** euros, dégageant ainsi un **résultat de -16 937** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application :

- des articles L. 123-12 à L. 123-28-2 résultant de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et des articles R. 123-72 à R. 123-208-1 du Code de commerce ;
- du nouveau Plan Comptable Général, et conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 ; et des règlements modificatifs postérieurs (n° 2014-05 ; n° 2015-05 ; n° 2015-06 ; n° 2015-12 ; n° 2016-07 ; n° 2017-01 ; n° 2017-03 ; n° 2018-01 ; n° 2018-02 ; n° 2018-07 ; n° 2019-02 ; n° 2020-02 ; n° 2020-05 ; n° 2020-09).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société ASVE est la société mère d'un groupe de sociétés faisant l'objet d'une intégration fiscale depuis le 01/01/2004.

La filiale est redevable envers la société mère d'impositions de même nature et de même montant que celles dont elles auraient dû s'acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe fiscal.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur nette d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Matériel : 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks de marchandises

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 700					6 700
	Instal.. agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	25 460					25 460
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 661		1 143			3 805
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	92 000					92 000
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 821		1 143			127 965
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 905 462		14 987			1 920 448
	Autres titres immobilisés	520					520
	Prêts et autres immobilisations financières	46					46
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 906 027		14 987			1 921 014
TOTAL		2 032 849		16 130			2 048 978

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	6 326	374		6 700
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	12 500	5 092		17 592
Matériel de bureau, mobilier	2 620	160		2 780
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 446	5 626		27 072
TOTAL	21 446	5 626		27 072

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	247 994		247 994
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	46		46
	Clients douteux ou litigieux	87 533		87 533
	Autres créances clients	156 000	156 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 974	4 974	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	83 116		83 116
	Débiteurs divers	5 854	5 854	
	Charges constatées d'avances	1 991	1 991	
	TOTAL DES CREANCES	587 507	168 819	418 688
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	131	131		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 842	29 842		
	Personnel et comptes rattachés	253	253		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 601	42 601		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	115 573	115 573		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	188 400	188 400		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	32 330			

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation	1 541 944			1 541 944
	autres immo. financières	40 417			40 417
	Sur stocks et en-cours	156 452		156 452	
	Sur comptes clients	72 944			72 944
	Autres	320 000			320 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 131 757		156 452	1 975 305
TOTAL GENERAL		2 131 757		156 452	1 975 305
Dont dotations et reprises { - d'exploitation				156 452	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		15 250,00	10,0000	152 500.00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		15 250.00	10.0000	152 500,00

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		1 683
Autres créances		1 683
<i>Int.courus/cat</i>	<i>1 683</i>	

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	1 683	2 214	(531)	-23.98
TOTAL	1 683	2 214	(531)	-23.98



Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Intérêts courus sur dépôt à terme	1 683
Totalisation	1 683

Charges à payer

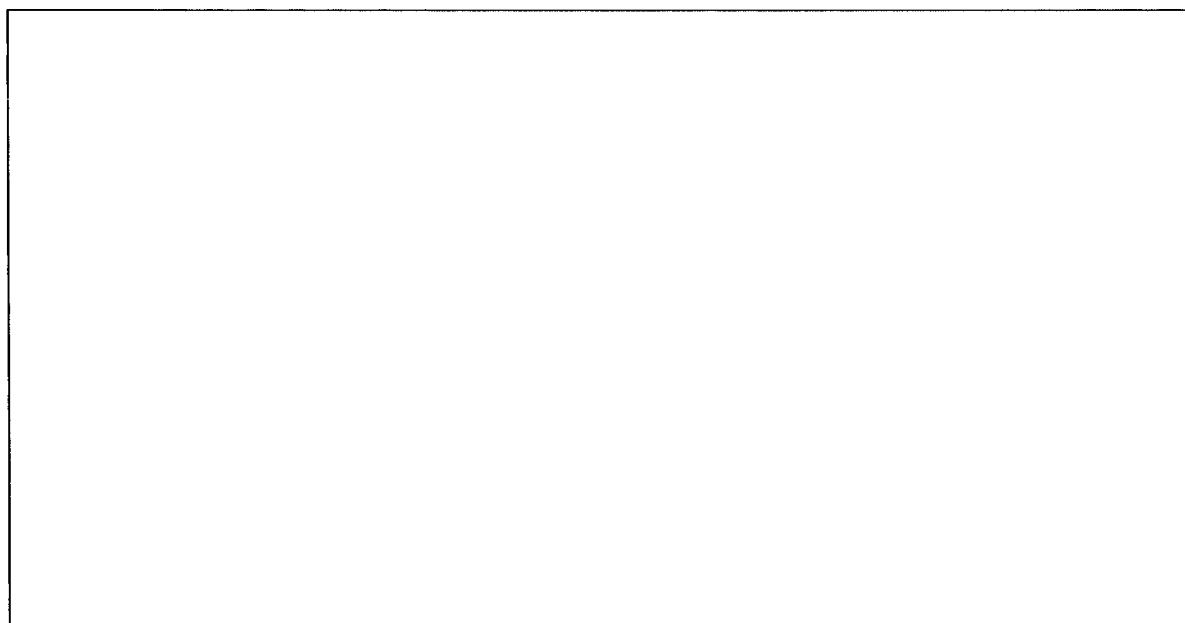
Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		131
<i>Intérêts courus à payer</i>	<i>131</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		48
<i>Fourn. factures non parvenues</i>	<i>48</i>	
Dettes fiscales et sociales		253
<i>Cotisations gérance à payer</i>	<i>253</i>	

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131	97	34	35.29
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48	48		
Dettes fiscales et sociales	253	3 018	(2 765)	-91.61
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	433	3 163	(2 730)	-86.32



Charges à payer (détail)

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Frais bancaires	131
Fournisseurs factures non parvenues	45
Tva/factures non parvenues	3
Cotisations Travailleur Non Salarié	253
Totalisation	433

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	152 500				152 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 214				79 214
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	18 000				18 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	442 745	(14 165)			428 580
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(14 165)	14 165		(16 937)	(16 937)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	678 294			(16 937)	661 357

Date de l'assemblée générale 27/07/2022

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 678 294

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 678 294

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (16 937)

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	140 000	
	140 000	
Total des engagements financiers (1)	140 000	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
SAS SUCHANEK			176 000	(82 935)	100,00	1 485 109	130 000
2. Participations (10 à 50 %)							
1. Filiales (Plus de 50 %)			Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SAS SUCHANEK					379 734	(188 958)	
2. Participations (10 à 50 %)							
B. Renseignements globaux			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et avals							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Dividendes encaissés							

SARL A.S.V.E

DOSSIER DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Ecart	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises	156 452				156 452	
MARGE COMMERCIALE	(156 452)				(156 452)	
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	(36 452)	-30,38	126 000	100,00	(162 452)	-128,9
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	514	0,43	325	0,26	190	58,40
- Autres charges externes	31 426	26,19	28 374	22,52	3 052	10,76
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	31 940	26,62	28 699	22,78	3 241	11,29
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	(68 392)	-56,99	97 301	77,22	(165 694)	-170,2
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	670	0,56	672	0,53	(2)	-0,30
- Salaires et traitements	104 569	87,14	103 913	82,47	656	0,63
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(173 631)	-144,6	(7 284)	-5,78	(166 348)	N/S
+ Reprises sur amortissements et provisions	156 452	130,38			156 452	
+ Autres produits d'exploitation	1		1			29,25
+ Transfert de charges d'exploitation	5 270	4,39	5 270	4,18		
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	5 626	4,69	6 486	5,15	(860)	-13,26
- Autres charges de gestion courante	2		2			17,16
RÉSULTAT EXPLOITATION	(17 536)	-14,61	(8 500)	-6,75	(9 035)	-106,2
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	647	0,54	636	0,50	11	1,71
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières			6 300	5,00	(6 300)	-100,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(16 889)	-14,07	(14 165)	-11,24	(2 724)	-19,23
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	48	0,04			48	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(48)	-0,04			(48)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(16 937)	-14,11	(14 165)	-11,24	(2 772)	-19,57

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Montant net du chiffre d'affaires	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
Variation de stocks de marchandises	156 452				156 452	
Var. stocks marchandises	156 452				156 452	
Marge commerciale	(156 452)				(156 452)	
Production vendue Services	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
Prestations suchanek	120 000	100,00	120 000	95,24		
Prestations martin			6 000	4,76	(6 000)	-100,00
Production de l'exercice	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
Marge brute de production	120 000	100,00	126 000	100,00	(6 000)	-4,76
Production de l'exercice + Marge commerciale	(36 452)	-30,38	126 000	100,00	(162 452)	-128,93
Achats non stockés matières et fournitures	514	0,43	325	0,26	190	58,40
Fournitures administratives	325	0,27	182	0,14	143	78,39
Carburants	189	0,16	142	0,11	47	32,77
Autres charges externes	31 426	26,19	28 374	22,52	3 052	10,76
Maintenance	451	0,38	442	0,35	10	2,20
Primes d'assurance	1 081	0,90	1 081	0,86		
Honoraires	13 200	11,00	13 200	10,48		
Frais d'actes & contentieux	93	0,08	(51)	-0,04	144	284,44
Formations	6 767	5,64	4 496	3,57	2 272	50,53
Cadeaux clients	442	0,37	402	0,32	41	10,09
Dépla.missions réceptions	6 599	5,50	6 150	4,88	449	7,30
Frais postaux	65	0,05	10	0,01	55	537,72
Téléphone	834	0,69	807	0,64	27	3,31
Services bancaires & assimilés	1 862	1,55	1 838	1,46	24	1,32
Cotisations	31	0,03			31	
Valeur ajoutée produite	(68 392)	-56,99	97 301	77,22	(165 694)	-170,29
Impôts, taxes & versements assimilés autres	670	0,56	672	0,53	(2)	-0,30
Contribution éco. territoriale	670	0,56	672	0,53	(2)	-0,30
Salaires et traitements	104 569	87,14	103 913	82,47	656	0,63
Rémunérations gérance	72 000	60,00	72 000	57,14		
Loi madelin	895	0,75			895	
Cipav	15 471	12,89	15 029	11,93	442	2,94
Rsi	16 203	13,50	16 884	13,40	(681)	-4,03
Excédent brut d'exploitation	(173 631)	-144,6	(7 284)	-5,78	(166 348)	N/S
Reprises sur amortissements & provisions	156 452	130,38			156 452	
Repr./dépréciation stocks	156 452	130,38			156 452	
Autres produits d'exploitation	1		1			29,25
Prod.divers gestion courante	1		1			29,25
Transfert de charges	5 270	4,39	5 270	4,18		
Transfert charges exploitation	5 270	4,39	5 270	4,18		

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Dotations aux amortissements et provisions	5 626	-4,69	6 486	5,15	(860)	-13,26
Dot.amort.immo.corporelles	5 626	-4,69	6 486	5,15	(860)	-13,26
Autres charges de gestion courante	2		2			17,16
Charg.divers.gestion courante	2		2			17,16
Résultat d'exploitation	(17 536)	-14,61	(8 500)	-6,75	(9 035)	-106,29
Produits financiers	647	0,54	636	0,50	11	1,71
Revenus titres kasol	279	0,23	247	0,20	32	12,75
Intérêts dat caap	368	0,31	389	0,31	(21)	-5,31
Charges financières			6 300	5,00	(6 300)	-100,00
Dépréciat. éléments financiers			6 300	5,00	(6 300)	-100,00
Intérêts agios bancaires						-100,00
Résultat courant avant impôts	(16 889)	-14,07	(14 165)	-11,24	(2 724)	-19,23
Charges exceptionnelles	48	0,04			48	
Pénalités, amendes	48	0,04			48	
Résultat exceptionnel	(48)	-0,04			(48)	
Résultat de l'exercice	(16 937)	-14,11	(14 165)	-11,24	(2 772)	-19,57

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
	Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net		(16 937)	(14 165)	(1 617 071)
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 626	12 786	1 655 534
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		156 452		
+/- Plus ou moins values de cessions				
- Subventions d'investissement rapportées au résultat				
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		(167 763)	(1 379)	38 463

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
	Nombre de mois de la période	12	12	12
	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(173 631)	(7 284)	31 417
+	Transferts de charges (d'exploitation)	5 270	5 270	5 270
+	Autres produits (d'exploitation)	1	1	659
-	Autres charges (d'exploitation)	2	2	10
+	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+	Produits financiers	647	636	1 126
-	Charges financières			
+	Produits exceptionnels			
-	Charges exceptionnelles	48		
-	Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
-	Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		(167 763)	(1 379)	38 463

Tableau des Emplois et Ressources

Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes		31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	1 143	
	Immobilisations financières	14 987	18 796
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	500	12 386
	TOTAL DES EMPLOIS	16 630	31 182
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(173 631)	(7 284)
	+ Transferts de charges (d'exploitation)	5 270	5 270
	+ Autres produits (d'exploitation)	1	1
	- Autres charges (d'exploitation)	2	2
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers	647	636
	- Charges financières		
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles	48	
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices		
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(167 763)	(1 379)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(167 763)	(1 379)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		
	TOTAL DES RESSOURCES	(167 763)	(1 379)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(184 393)	(32 561)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

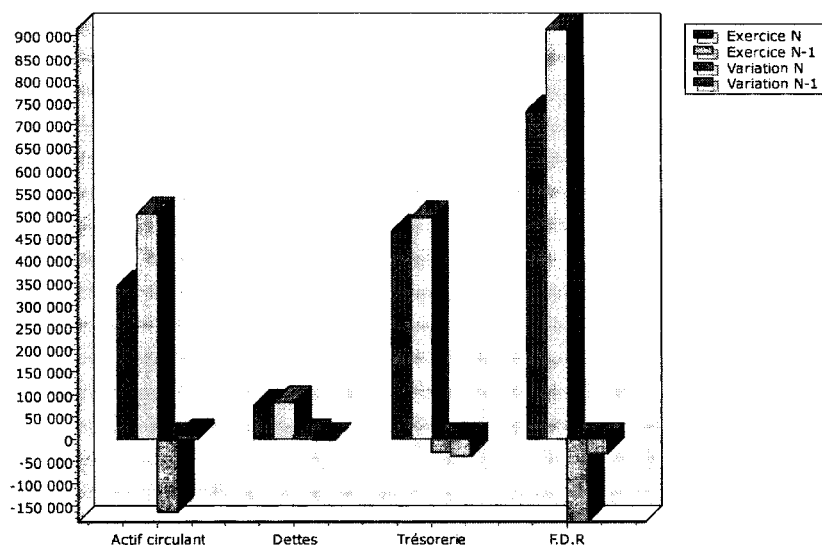
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes		31/12/2022			31/12/2021
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	156 452		(156 452)	
	Clients	255 533	243 533	(12 000)	12 000
	Autres créances	89 636	95 935	6 299	(3 061)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	501 621	339 468	(162 153)	8 939
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	34 388	29 842	4 546	(7 967)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	47 594	42 854	4 740	5 672
	TOTAL DETTES A COURT TERME	81 982	72 696	9 286	(2 295)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		419 639	266 772	(152 867)	6 644
TRESORERIE	Disponible	495 179	463 687	(31 492)	(39 125)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	97	131	34	80
	TOTAL TRESORERIE	495 082	463 556	(31 526)	(39 205)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		914 721	730 328	(184 393)	(32 561)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Flux de trésorerie

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

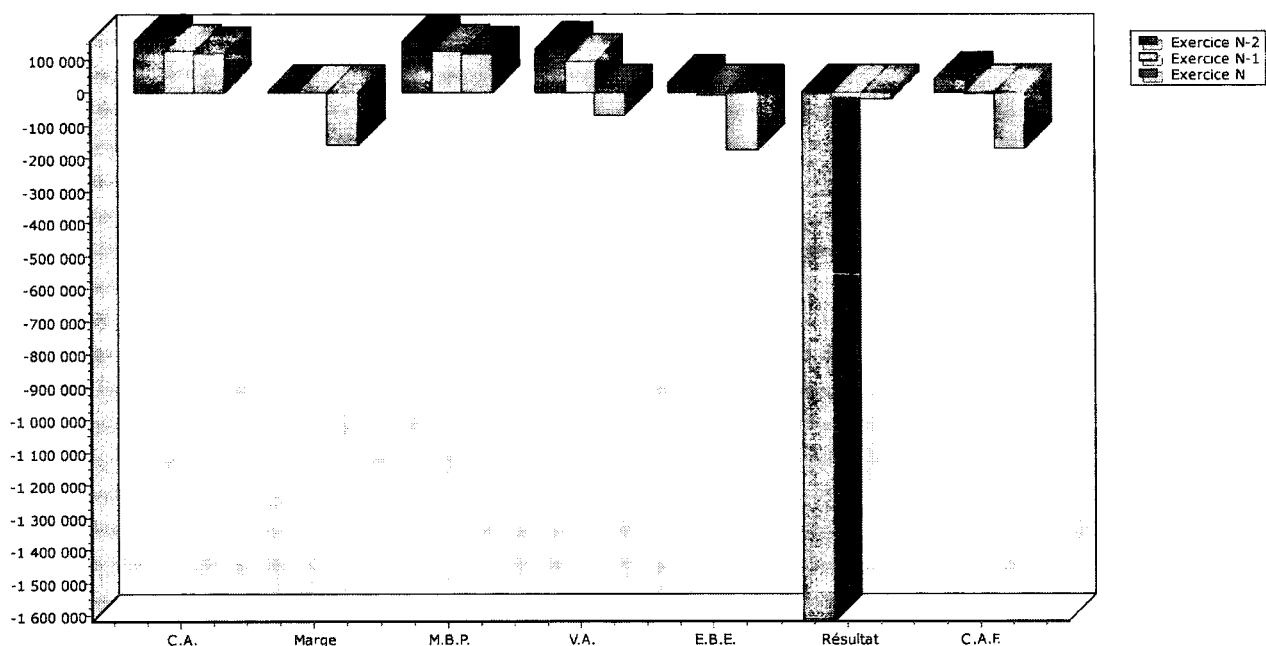
		Etat exprimé en euros	
		31/12/2022	31/12/2021
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net	(16 937)	(14 165)
	<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions	5 626	12 786
	- Reprises sur amortissements et provisions	(156 452)	
	- Produits de cession éléments de l'actif		
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés		
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(167 763)	(1 379)
	<i>Incidences des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs brutes)</i>		
	+/- Variation des stocks	156 452	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	+/- Variation des créances clients	12 000	(12 000)
	+/- Variation des autres créances d'exploitation	(6 299)	3 061
	+/- Variation des dettes fournisseurs	(4 546)	7 967
	+/- Variation des autres dettes d'exploitation	(4 740)	(5 672)
	FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	(14 896)	(8 023)
	Cessions immobilisations incorporelles		
	+ Cessions immobilisations corporelles		
	+ Cessions/réductions immobilisations financières		
	- Acquisitions immobilisations incorporelles	(1 143)	
	- Acquisitions immobilisations corporelles	(14 987)	(18 796)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	- Acquisitions immobilisations financières		
	<i>Incidences des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
	+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		
	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(16 130)	(18 796)
	Augmentation de capital ¹		
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement		
	+ Augmentation des dettes financières (A)		
	- Remboursement des dettes financières (A)	(500)	(12 386)
	+ Avances reçues des tiers		
TRESORERIE	- Avances remboursées aux tiers		
	<i>Incidences des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
	- Variation du capital souscrit non appelé		
	- Variation du capital souscrit appelé non versé		
	FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(500)	(12 386)
	Trésorerie d'ouverture	495 082	534 287
	Trésorerie de clôture	463 556	495 082
	VARIATION DE LA TRESORERIE	(31 526)	(39 205)

¹ dont subventions d'investissement reçues

(A) Y compris les comptes courants d'associés

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation	N/N-1	31/12/2020
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	120 000	126 000	(6 000)	-4,76	156 000
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>	(156 452)		(156 452)		
Marge brute de production <i>% sur production</i>	120 000 100,00	126 000 100,00	(6 000)	-4,76	156 000 100,00
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	(68 392) -56,99	97 301 77,22	(165 694)	-170,2	133 289 85,44
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	(173 631) -144,69	(7 284) -5,78	(166 348)	N/S	31 417 20,14
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	(16 937) -14,11	(14 165) -11,24	(2 772)	19,57	(1 617 071) N/S
Capacité d'autofinancement	(167 763)	(1 379)	(166 384)	N/S	38 463
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	266 772 800,32	419 639 1 198,97	(152 867)	-36,43	412 995 953,07
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients					
	304,05 604,41	396,67 604,20			330,29 457,10



SARL A.S.V.E

DOSSIER FISCAL



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration	SIE ORANGE 132 ALLEE D'AUVERGNE BP 50200 84873 ORANGE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION	SARL A.S.V.E 19 ROUTE DE LAGARDE		
Identification du destinataire	84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES		
		44797303300023	
	Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
Preciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement			
		B ACTIVITÉ	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
		Activité des sociétés Holding	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	16 629
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en 1-1 et C-2.						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jennes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐						

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (0,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (0,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement)	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en carrouche au cadre VII de l'imprimé n° 2065	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

ECF ☒ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : YVES BERTAUD - Conseil : - CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément	13 ROUTE DE LA MONTAGNETTE 13870 ROGNONAS	04.90.94.96.95
--	--	-----------------------

A Ste Cecile les Vignes, le 09062023

Signature et qualité du déclarant

Isaac KAMDEM

Gérant

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)

[illegible]

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 19 ROUTE DE LAGARDE		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31/12/2022							
		N-1 31/12/2021							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 700	6 700	374		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 265	20 372	8 893	13 001	
		Immobilisations en cours	AV	AW	92 000		92 000	92 000	
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	1 672 454	1 541 944	130 510	130 510
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	247 994		247 994	233 007
			Autres titres immobilisés	BD	BE	520		520	520
			Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	46	40 417	(40 371)	(40 371)	
TO TAL (II)		BJ	BK	2 048 978	1 609 433	439 546	429 042		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	243 533	72 944	170 589	182 589	
		Autres créances (3)	BZ	CA	93 944		93 944	89 636	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	381 683	320 000	61 683	61 315
Disponibilités	CF		CG	82 004		82 004	113 864		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 991		1 991			
	TO TAL (III)	CJ	CK	803 155	392 944	410 211	447 404		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	LA	2 852 133	2 002 377	849 756	876 446		
Renvois : (1) Dont droit au bail.		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	170 649			
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A.S.V.E			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :152 500.....)	DA	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	79 214	79 214
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	428 580	442 745
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(16 937)	(14 165)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	661 357	678 294
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131	97
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	115 573	116 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 842	34 388
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 854	47 594
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	FA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	188 400	198 152	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	849 756	876 446	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	188 400	198 152
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	131	97	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A.S.V.E										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	6 700	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	25 460	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 661	LC		LD	1 143		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	92 000	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	126 821	LO		LP	1 143	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 905 462	8V		8W	14 987
Autres titres immobilisés					1P	520	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	46	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 906 027	LR		LS	14 987		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							OG	2 032 849	OH		OJ	16 130
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				3		4		
				1								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	6 700	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	25 460	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	3 805	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	92 000	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	127 965	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IO		ØX		ØY	1 920 448	ØZ	
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C	520	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F	46	2G			
TOTAL IV			13		NJ		NK	1 921 014	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	2 048 978	ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 326	QA	374	QB		QC	6 700		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	12 500	QI	5 092	QJ		QK	17 592		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 620	QM	160	QN		QO	2 780		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	21 446	QV	5 626	QW		QX	27 072		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	21 446	OP	5 626	OQ		OR	27 072		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E					Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	1 541 944	9V	9W	9X	1 541 944
		Ø6	40 417	Ø7	Ø8	Ø9	40 417
	Sur stocks et en cours	6N	156 452	6P	156 452	6S	
	Sur comptes clients	6T	72 944	6U		6W	72 944
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	320 000	6Y		7A	320 000
	TOTAL III	7B	2 131 757	TY	156 452	UA	1 975 305
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 131 757	UB	156 452	UD	1 975 305
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	156 452		
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

2056 - Détail des autres immobilisations financières

au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Créances Martin	40 417			40 417
Totalisation	40 417			40 417

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Valeurs mobilières de placement	320 000			320 000
Totalisation	320 000			320 000

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	247 994	UM		UN	247 994				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières			UT	46	UV		UW	46				
	Clients douteux ou litigieux			VA	87 533				87 533				
	Autres créances clients			UX	156 000		156 000						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 974		4 974						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	83 116				83 116				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	5 854		5 854						
	Charges constatées d'avance			VS	1 991		1 991						
	TOTAUX			VT	587 507	VU	168 819	VV	418 688				
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	131		131							
	à plus d'1 an à l'origine		VII										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	29 842		29 842							
Personnel et comptes rattachés			8C	253		253							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8F										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 601		42 601							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	115 573		115 573							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	188 400	VZ	188 400							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	32 330				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.									

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 48				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						17				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	260		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	260
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR		308			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS		16 937			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB				
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						WZ				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	ZY	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XF				
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XS	
	Dt ded. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt ded. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt ded. exc. (art. 39 decies C)		YC	XG	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				Y2	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		XH		16 937	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XJ		16 629	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO		16 629	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SARL A.S.V.E		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(14 165)		- Autres réserves	ZD	(14 165)				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(14 165)		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(14 165)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT				
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ			
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	20 061	17 645		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	11 879	11 053		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	31 940	28 699			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	670	672		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	670	672				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	25 054	26 254			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 393	2 510			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *					OB					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				
							ZR	1			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	(16 629)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	(190 630)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E					Néant ☐		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C'ADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
C'ADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	{ B }			(C)	
C'ADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : **SARL A.S.V.E**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.S.V.E**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	120 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	5 270	
TOTAL 1	OX	125 270	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	514	
Variation négative des stocks	OQ	156 452	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	31 426	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	188 395	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(63 123)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	516 593	
Période de référence	GY		CZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 44797303300023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.V.E

ADRESSE (voie) 19 ROUTE DE LAGARDE

CODE POSTAL

84290

VILLE

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	15 250

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KAMDEM Prénom(s) ISAAC
 Nom marital KAMDEM % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 15 250
 Naissance : Date 25081965 N° département 99 Commune TOMBEL Pays FRANCE
 Adresse : N° 19 Voie ROUTE DE LAGARDE
 Code postal 84290 Commune STE CECILE LES VIGNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 1 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 44797303300023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.V.E

ADRESSE (voie) 19 ROUTE DE LAGARDE

CODE POSTAL 84290 VILLE SAINT-CECILE-LES-VIGNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination SUCHANEK

N° SIREN (si société établie en France) 408550754

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE

Code postal 84150 Commune VIOLES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : **4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	308
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	308

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E4	16 937
	E5	
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II

F1

16 937

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	16 629
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	16 629

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL A.S.V.E

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Exercice ouvert le : 01012022
clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	M 5			48 573
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5 bis	)	M 5 ter
Déficits imputés				J 9
Déficits reportables				M 6
Déficits nés au titre de l'exercice				H 8
Total des déficits restant à reporter				H 9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET **44797303300023**

SIE ORANGE

Adresse du service des impôts des entreprises **132 ALLEE D'Auvergne**

où est déposée la déclaration de résultats : **BP 50200**

84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SARL A.S.V.E 447973033			
SAS SUCHANEK 408550754			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SARL A.S.V.E**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200

84873 ORANGE
Exercice ouvert le : **01012022**
clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	513 359
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	513 359
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	190 630
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	703 988

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL A.S.V.E**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE ORANGE**
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	190 630
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	190 630
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	190 630

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)			Taux de 15%			Taux de 0%					
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL A.S.V.E**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☒

SIRET Société intégrée : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations			
				Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions	
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)
				Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %
				Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD		G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE				GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%				E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**
 N° SIRET : 44797303300023
 Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
 la déclaration de résultats : **SIE ORANGE**
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	499 734
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		III	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	190 630
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	190 630

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : 44797303300023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
SARL A.S.V.E Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
SAS SUCHANEK SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : **4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☒

Nombre de sociétés intégrées

BD **2**

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SARL A.S.V.E 4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3		16 629				
SAS SUCHANEK 4 0 8 5 5 0 7 5 4 0 0 0 3 5		174 000				
SOUS-TOTAL	BE	BF	190 630			
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB	190 630			
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :- de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SARL A.S.V.E
SIREN de la société mère :	4 4 7 9 7 3 0 3 3
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE ORANGE 132 ALLEE D'AUVERGNE BP 50200 84873 ORANGE
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGL art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du I du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SARL A.S.V.E SCE VITICULTURE ENVIRONNEMENT		
SIREN de la société mère :	447973033		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SARL A.S.V.E		
SIREN de la société intégrée :	447973033		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE ORANGE 132 ALLÉE D'AUVERGNE BP 50200 84873 ORANGE		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD

(2023)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET de la société mère : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	447973033	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	A.S.V.E					
Adresse	19 ROUTE DE LAGARDE					
	84290 SAINTE-CECILE-L FRANCE					
Siren	408550754	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SUCHANEK					
Adresse	ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE					
	84150 VIOLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2023)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET de la société mère : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01/01/2023**

clos le : **31/12/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	447973033	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	A.S.V.E					
Adresse	19 ROUTE DE LAGARDE					
	84290 SAINTE-CECILE-L. FRANCE					
Siren	408550754	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SUCHANEK					
Adresse	ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE					
	84150 VIOLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE ORANGE
132 ALLEE D'Auvergne
BP 50200
84873 ORANGE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire : SARL A.S.V.E
19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
N° Siret : 44797303300023
Insp. IFU : N° dossier : N° Siret :

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement.

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activité des sociétés Holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux normal : Bénéfice imposable au taux de 15 % : Déficit report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2013B) : **190 630**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values : Plus-values à long terme imposables au taux de 15% : Plus-values à long terme imposables au taux de 19% : Plus-values à long terme imposables au taux de 0% : Plus-values exonérées art 238 quinquies :

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies : Jeunes entreprises innovantes : Zones franches urbaines territoire entrepreneur art 44 octies A : Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies :
Entreprises nouvelles art 44 septies : Zones franches d'activité art. 14 quaterdecies : Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies : Autres dispositifs :
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies : Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer : ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints ou relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement)
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabilitéExpertECF ☒ Désignation du prestataire :CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément :

YVES BERTAUD

13 ROUTE DE LA MONTAGNETTE
13870 ROGNONAS

04 90 94 96 95

A Ste Cecile les Vignes

le

09062023

Signature et qualité du déclarant

Isaac KAMDEM

Gérant

A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2023

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 16 937 €, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 411 643 euros.

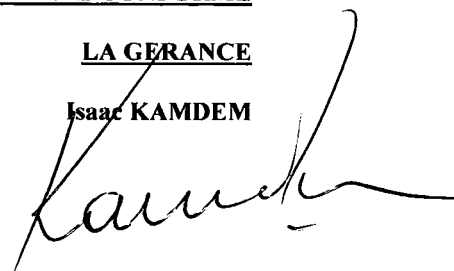
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2019	0 €	40 %	0 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA GERANCE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2023**

Le 29 juin 2023 à 10 heures Monsieur Isaac KAMDEM, associé unique de la société A.S.V.E. « Au Service de la Viticulture et de l'Environnement », a statué sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Pouvoir pour formalités

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Conformément à la disposition de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 16 937 euros, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 411 643 euros.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2019	0 €	40 %	0 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce mentionné dans le rapport spécial.

L'associé unique précise qu'en l'application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

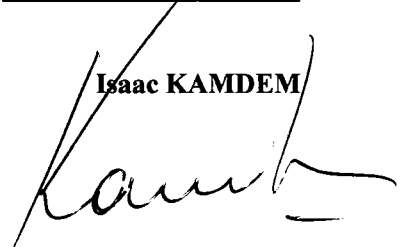
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE

447 973 033 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité et de la gestion de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tous les documents nécessaires à l'information de l'associé unique ont été tenus à la disposition dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur prévention ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 120 000 € contre 126 000 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 4.76 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à la somme 281 724 € :

- Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charge : 161 722 €
- Autres Produits : 1 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 299 260 € et comprennent les postes suivants :

- Variation de stock : 156 452 €
- Autres charges externes : 31 940 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 670 €
- Salaires et traitements : 104 569 €
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 5 626 €
- Dotation aux dépréciations : 0 €
- Autres charges : 2 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence déficitaire d'un montant de 17 536 €, contre un déficit de 8 500 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 106.31 %.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 647 €, les charges financières à 0 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de – 16 889 €.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à - 48 €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence une perte de 16 937 €.



B. COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – EVOLUTION DE LA SOCIETE

Nos filiales continuent de connaître les difficultés des années précédentes dues à la conjoncture générale : crise sanitaire, tensions géopolitiques, ruptures des approvisionnements. Mais des difficultés nouvelles beaucoup plus embêtantes sont venues s'ajouter : mauvaise foi de clients historiques, impossibilité à trouver des salariés compétents.

C. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

D. INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'a été réalisé sur l'exercice.

II. BILAN

A. EXAMEN DES POSTES D'ACTIF

Les immobilisations corporelles s'élèvent, en montant brut, à la somme de 127 965 € au 31 décembre 2022 et à la somme de 100 893 € après amortissement.

Le poste immobilisation financière s'élève, en montant brut à la somme de 1 921 014 € au 31 décembre 2022 et à la somme de 338 653 € après dépréciation.

Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 410 211 €, dont 1 991 € de charges constatées d'avance.

Le compte client et comptes rattachés, d'un montant de 170 589 €, n'a fait l'objet d'aucune provision.

B. EXAMEN DES POSTES DE PASSIF

Le capital social est de 152 500 € et le montant des capitaux propres de 661 357 €.

Le poste dettes s'élève à la somme globale de 188 400 € et comprend les postes suivants :

- Concours bancaires courants : 131 €
- Emprunts et dettes financières diverses : 115 573 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 29 842 €
- Dettes fiscales et sociales : 42 854 €
- Autres dettes : 0 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Des difficultés nouvelles beaucoup plus embêtantes sont venues s'ajoutées : mauvaise foi de clients historiques, impossibilité de trouver des salariés compétents.



IV. PARTICIPATIONS

A. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

1. SOCIETE SUCHANEK

Notre participation dans cette société est de 100,00%.

La société SUCHANEK a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxe de 379 734 € et a constaté une lourde perte de 188 958 €.

B. PART DU CAPITAL DETENU PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent indirectement aucune part de notre capital.

V. APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de 16 937 €, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte autres réserves.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2019	0 €	40 %	0 €

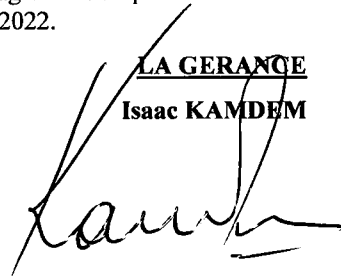
VII. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

VIII. CONCLUSION

Nous espérons que les projets de décisions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

LA GERANCE
Isaac KAMDEM





N/Réf. : 447 973 033 RCS AVIGNON (2003 B 40441)
GR/8401/2886047



A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET ...
19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES

5184 - 1/1 - 9088

Avignon, le 6 octobre 2023

Entreprise : A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET DE L' ENVIRONNEMENT

Exercice clos le : 31/12/2022

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

UNIQUE RELANCE – RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS LEGALES

Le président du tribunal, le parquet et le préfet sont informés que vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022** en violation de l'article L.232-22 I du code de commerce.

Vous pouvez encore régulariser votre situation dans un délai **de 15 jours maximum** en nous adressant par courrier à l'adresse ci-dessus, en un seul exemplaire, **très lisibles, non agrafés** :

- Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal,
- Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant),
- Chèque d'un montant de 47,54 Euros.

Avec nos salutations distinguées,
Les greffiers,



CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON-DEPÔT DES COMPTES ANNUELS

Votre société prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des **difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour des concours bancaires**. Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal). **Le président du tribunal de commerce adressera aux dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe avec astreinte dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public** (art. L.611-2 II du code de commerce). Tout intéressé peut obtenir la même mesure en référé (art. L.123-5-1 du code de commerce). Le président peut dans les mêmes conditions, **désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités**. La chambre criminelle de la Cour de Cassation (n°12-40086) ne trouve aucune excuse pour exonérer une personne morale de l'obligation de dépôt des comptes annuels (atteintes à la concurrence, secret des affaires, etc.).

A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

**CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

La Société a pris en charge le paiement des cotisations sociales obligatoires et facultatives de Monsieur Isaac KAMDEM, afférentes à sa rémunération.

La redevance du contrat d'assistance consenti par la Société à la Société SUCHANEK, filiale, relative aux prestations administratives, s'est élevée pour l'exercice 2022 à la somme de 120 000 euros HT.

Poursuite de la convention de mise à disposition de 2 nouveaux véhicules au bénéfice de notre filiale la Société SUCHANEK (du 19/07/2019 au 18/07/2023), en contrepartie d'une redevance de location de 5 270.22 euros HT pour 2022.

M. Isaac KAMDEM
GERANT ET ASSOCIE UNIQUE

